

## Pass jardin : Je végétalise, tu végétalises, il...



Beaucoup d'entre nous ont aujourd'hui à l'esprit d'agir pour préserver le cadre de vie, la biodiversité, la richesse de notre environnement composé de la forêt de Marly et d'une multitude de jardins particuliers, mais aussi d'espaces publics entretenus par nos équipes dans une démarche écologique. Depuis le début de l'année, vous avez pu participer à la fête de la nature et recevoir des kits de graines pour fleurir les trottoirs, vous avez pu cueillir des framboises au parc Fonton, vous avez vu apparaître des bacs potagers en ville... Nous vous proposons de prolonger cette action en encourageant le **développement de la végétalisation de l'espace public par les habitants eux-mêmes**, seuls ou réunis en association.

### En quoi cela consiste-t-il ?

C'est simple. Si vous avez envie de mettre en place des jardinières devant chez vous, de planter, arborer, fleurir des espaces non aménagés de la commune, de participer à la création et l'entretien de jardins partagés ; si vous souhaitez être acteur de votre environnement, que vous ayez un jardin ou que vous habitiez en appartement...

### 3 étapes faciles à franchir :

1. faire la demande d'un Pass Jardin pour Tous où vous préciserez ce que vous voulez faire, et signer la **Charte de Végétalisation**
2. attendre la décision de la commune
3. commencer à réaliser vos projets dans l'esprit de votre demande

Vous trouverez tous les renseignements sur le site de la ville dans l'espace Cadre de vie / Environnement.



## Protégeons la biodiversité : le hérisson

Le hérisson est une espèce protégée en France depuis 1981. Victime de l'urbanisation, du trafic routier et des pesticides, sa survie est menacée. Le hérisson ne vivrait en moyenne pas plus de 2 ans, alors que son espérance de vie est normalement de 10 ans. Le hérisson étant un animal nocturne, si vous le trouvez la journée, c'est qu'il est en danger, car il est alors la proie de prédateurs.

Alors, si vous croisez un hérisson en détresse dans votre jardin ou au bord d'une route, **voici les bons réflexes à adopter** : vous pouvez le placer au calme, dans un endroit chaud, lui apporter eau et nourriture (exemple : croquettes ou pâté pour chats).

**Les bons gestes au jardin pour favoriser la biodiversité** : bannissez l'usage des pesticides et des robots tondeuses la nuit. Le hérisson se révélera être un auxiliaire utile de nettoyeur, pourfendeur des insectes, vipères, souriceaux et limaces entre autres. Vous pouvez garder un petit coin sauvage en laissant, en automne des feuilles mortes pour la confection de son nid d'hiver, et un trou dans votre grillage.

**Les associations Alliance hérissons et les P'tits Kipik** peuvent vous aider :

**Alliance hérissons - Accueil | Facebook**

<https://www.facebook.com/lesptitskipik>



## Le geste citoyen : respectons la propreté de notre ville !

Des dépôts sauvages de déchets végétaux ou de travaux d'habitat ont été une nouvelle fois constatés sur le parking de la route des Muses et en d'autres endroits de notre ville. Les responsables de ces dépôts peuvent être pris sur le fait ou même être identifiés a posteriori par différents moyens. Ils sont passibles d'amendes de 135 € dans le cas de constatation sur le fait de l'infraction. Cette amende sera majorée à 375 € en cas de non-paiement dans les 45 jours suivant la date de l'infraction.

Le juge du tribunal de police peut être saisi en cas de refus de paiement ou de contestation. En ce cas, l'amende peut être portée à un montant de 1 500 € avec éventuelle confiscation du véhicule ayant été utilisé pour transporter les déchets en question.